

Le syndicat FO dénonce les limites de l'inclusion scolaire systématique

Force Ouvrière dénonce les effets de la loi Montchamp appliquée en 2005 et l'inclusion systématique et à marche forcée des enfants en situation de handicap. Le syndicat a organisé une réunion publique et fait salle comble. L'objectif : lever le voile sur les conditions de prise en charge et recueillir des témoignages.

Parents d'élèves, enseignants du premier et second degrés, AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap)... Près d'une centaine de personnes ont participé à une réunion publique organisée à l'Espace Rive droite par l'Union départementale Force Ouvrière Moselle, en lien avec les syndicats FO de l'enseignement, la santé et l'action sociale, pour débattre des limites de l'inclusion scolaire systématique des enfants en situation de handicap.

« Témoignages poignants et mal-être profond »

« Il y a une véritable souffrance des gamins, des parents, des enseignants, des personnels, due à une politique d'austérité », déplore Alexandre Tott, secrétaire gé-



Le syndicat FO a organisé une réunion publique pour débattre des limites de l'inclusion scolaire systématique. D'autres suivront dans le département. Photo Aurélie Klein

néral de l'union départementale.

Cette initiative est une première au niveau national. « L'objectif est de suivre avec d'autres réunions à Metz et Thionville » et de recueillir des témoignages, 20 ans après l'application de la loi Montchamp, « dont le but était de faire des économies en fermant des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) », fustige Matthieu Risse, secrétaire gé-

néral de l'Union locale FO de Sarreguemines. Il compare le coût d'une prise en charge dans un ESMS (40 000 €) et une classe ordinaire (9 000 €).

FO n'est pas opposé à l'inclusion scolaire. « Mais au fait d'inclure tous les enfants en situation de handicap, systématiquement et à marche forcée [...] On a le courage de dire que les classes ordinaires ne sont pas adaptées à tous les enfants. Cette problématique ne cesse de prendre de l'am-

pleur. » Tous les cas rapportés ont un point commun : « des témoignages poignants et un mal-être profond », poursuit Matthieu Risse, citant l'exemple d'un élève de 10 ans, scolarisé en maternelle faute de place dans une structure spécialisée.

« Lever le voile sur la prise en charge »

Le but de cette réunion était de lever le voile sur les conditions de prise en charge.

« Beaucoup de parents ont eu une notification et pensent que l'accompagnement est individualisé. Ils découvrent que l'AESH se partage jusqu'à 5-6 enfants. » FO pointe le manque de moyens, les coupes sèches dans les établissements sociaux et médico-sociaux qui entraînent des délais à rallonge, les difficultés de recrutement des AESH...

Au cours de la soirée, une dizaine d'interventions ont eu lieu, notamment de parents, « qui ont expliqué que la place de leur enfant en situation de handicap n'était pas à l'école mais dans une structure spécialisée ».

La Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) de Moselle s'est associée à la réunion. « On est pour l'inclusion, insiste Faiza Farès, la présidente, mais dans de bonnes conditions. Les problèmes sont liés au manque de moyens et de matériel. » La FCPE réclame le renforcement des équipes éducatives, l'accès à des outils adaptés, la promotion d'actions de sensibilisation et de formation, « pour assurer un suivi individualisé. C'est très difficile d'inclure dans des classes de 28 élèves... »

● Aurélie Klein